

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03 septembre 2024

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme LAMETHE Sonia, Mme PATURAUD Amélie, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas.

Pouvoirs : Mme VERBRUGGHE Isabelle donne pouvoir à M. GARRE Gilles, Mme CLAVEYROLAS Sandrine donne pouvoir à M. BOUCHER Jean-Noël, Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à Mme LEPEYTRE Chantal, M. PIOFFRET Jean-Marc donne pouvoir à M. ADENIS Nicolas,

Membre excusé : M. DESLANDES Gilles.

Secrétaire de séance : Mme Sonia LAMETHE.

Quorum : 9 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h40.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Sonia Lamèthe.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024 SERA APPROUVE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

► **CONVENTION DE LOCATION DU GITE DE NÉRAVAUD PAR LA COLLECTIVITÉ**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que des demandes ont été faites pour la location du Gîte à la nuitée.

Madame La Maire propose donc cette location pour un montant de 300,00 € la nuit ainsi qu'une caution de 500,00€ sous condition que la location concerne le mois en cours hors période estivale. Une convention sera établie, le linge ne sera pas fourni.

Un état des lieux sera rédigé avant et après la location par deux Adjoints.

Madame La Maire met aux voix cette convention qui est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : 13 POUVOIRS : 4

POUR : 12 ABSTENTION : 1 (Jean-Marc PIOFFRET)

► **PLAQUE « AUGUSTE COULON » POUR LE BATIMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande émanant de Monsieur Pradeau, membre de l'association « Les amis de la résistance », propose la pose d'une plaque à l'extérieur du bâtiment de l'école primaire. En effet, la plaque actuelle est dans l'entrée de l'école et non visible de l'extérieur.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Vu la difficulté à retirer l'ancienne plaque, Le Conseil Municipal après discussion propose d'en refaire une afin de l'apposer à l'extérieur.

M. PRADEAU Yves propose de l'installer sur le pignon de l'école.

Madame La Maire met aux voix cette demande, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Adopté à l'unanimité | |
| VOTANTS : 13 | POUVOIRS : 4 |
| POUR : 13 | ABSTENTION : 0 |

► PLAQUE ANCIENS D'ALGERIE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande émanant de Monsieur Dumas Marcel proposant d'apposer une plaque des « anciens d'Algérie » dans le centre bourg. Un accord de principe avait été donné par le précédent conseil municipal à cette demande. Deux solutions conviendraient pour son emplacement : soit sur la pelouse route de Maubrant, soit sur le monument aux morts. Après discussion, Le Conseil Municipal propose de commander cette plaque et de l'installer devant le monument.

Madame La Maire met aux voix cette demande, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Adopté à l'unanimité | |
| VOTANTS : 13 | POUVOIRS : 4 |
| POUR : 13 | ABSTENTION : 0 |

► SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES SALTIMBANQUES

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Les Saltimbanques », partenaire de la collectivité a engagé des frais d'un montant de 95,96 € pour le spectacle au Dolmen pris en charge financièrement par la mairie. Il convient donc de leur attribuer une subvention exceptionnelle afin de pallier à cette dépense qui correspond à des guirlandes et des spots solaires qui resteront propriété de la mairie.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte de verser à l'Association « Les Saltimbanques » la somme de 95,96 € sous forme de subvention exceptionnelle.

Madame La Maire met aux voix cette demande, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Adopté à l'unanimité | |
| VOTANTS : 13 | POUVOIRS : 4 |
| POUR : 13 | ABSTENTION : 0 |

QUESTIONS DIVERSES

● Madame La Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Mme Audousset de venir faire un concert gratuit dans l'église et demande également le prêt de la salle des Fêtes afin de pouvoir se changer.

Les dates et horaires proposés sont les suivants : 18, 19 janvier ou le 1^{er} février 2025, à 16h00 ou 18h00. Après discussion, Le Conseil Municipal accepte cette proposition et demande à Madame La Maire d'effectuer toutes les démarches avec Mme Audousset.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

● Madame La Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Mme Pimpaud, une proposition de son fils a été faite concernant la vente du terrain à la commune.

● Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la MAM ouvre lundi 9 septembre mais quelques travaux restent à finir notamment la clôture.

Trois assistantes Maternelles y sont installées pouvant accueillir jusqu'à 4 enfants chacune et avec la possibilité de pouvoir en prendre à la sortie de l'école.

En janvier elles auront 7 enfants.

● Dates à retenir :

- Inauguration une naissance un arbre : samedi 5 octobre à 10h00.
- Inauguration MAM : samedi 5 octobre à 11h.
- Inauguration Gîte : 23 novembre à 11h 00.

● Mme LEPEYTRE Chantal informe le Conseil Municipal que 75 enfants ont fait leur rentrée scolaire cette année.

● M. CORBIN Nicolas informe le Conseil Municipal que depuis le mois de juillet après 17h, des voitures (une blanche et une noire) passent rapidement dans le village de Sagnemoussouse.

● M. BOUCHER Jean-Noël informe le Conseil Municipal d'un problème d'élagage entre le Moulin Neuf et La Côte.

Ces arbres appartiennent à M. Pradeau Gérard, M. Mickael Faure et à la Câblerie de La Côte.

Il sera demandé un devis aux entreprises Tixier Tony Aulon 06 17 58 65 82 ou Poupard de Fleurat : 05 55 51 00 03.

● M. ADENIS Nicolas informe le Conseil Municipal que l'éclairage public du bourg ne fonctionne pas en mode forcée, le bouton ne tourne pas (à voir avec Jean-Pierre).

● Mme LAMETHE Sonia informe le Conseil Municipal que les fils pour la fibre sont posés trop bas et empêchent les camions de paille de passer.

● M. GARRE Gilles informe le Conseil Municipal, qu'une randonnée « l'Epouvantail » est organisée le 19 octobre.

L'Ufolep, propose 2 circuits : 3.5 kms et 10 kms.

Les amis de l'école vont participer avec les enfants ainsi que les parents disponibles.

Une demande de deux barnums a été faite auprès du Président du comité des fêtes.

Prochain Conseil le vendredi 4 octobre 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h 30.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance,
Sonia LAMETHE